



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

10^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.32/11
Date: 30 mai 2011

Malte, 3-5 mai 2011

Original: anglais

RAPPORT

**DE LA DIXIEME REUNION DES CORRESPONDANTS DU
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Malte, 3-5 mai 2011

INTRODUCTION

1. La dixième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) s'est tenue à Malte du 3 au 5 mai 2011, conformément à la décision de la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des correspondants du REMPEC soit organisée durant la période biennale 2010–2011 (UNEP(DEPI)/MED IG.19/8, Marrakech, Maroc, 3-5 novembre 2009).

2. La 10^{ème} réunion des correspondants du REMPEC avait pour principaux objectifs de:

- a) examiner la réalisation du programme de travail du REMPEC depuis la 9^{ème} réunion des Correspondants; et
- b) débattre de, et approuver le programme de travail du REMPEC pour le biennium 2012-2013 qui sera, ensuite, soumis pour adoption à la 17^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes.

3. Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à la réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs représentant les industries pétrolière, chimique portuaire et de transport maritime, a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres accords régionaux, aux partenaires du Plan d'Action pour la Méditerranée / organisations non gouvernementales, à d'autres organisations régionales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les champs d'action intéressent le travail du REMPEC.

4. La réunion a vu la participation de délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes:

ALBANIE	LIBAN
ALGERIE	MALTE
BOSNIE-HERZEGOVINE	MAROC
CHYPRE	MONACO
CROATIE	MONTENEGRO
EGYPTE	SLOVENIE
ESPAGNE	SYRIE
FRANCE	TUNISIE
GRECE	TURQUIE
ISRAEL	UNION EUROPEENNE
ITALIE	

de représentants des agences des Nations Unies suivantes:

- ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT / PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)

de représentants de l'accord régional suivant:

- ACCORD DE LISBONNE

de représentants des partenaires du PAM / organisations non gouvernementales ci-dessous:

- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS DE GAZ ET DE PETROLE (OGP)
- HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)
- INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)
- INSTITUT OCEANIQUE INTERNATIONAL (IOI)
- INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION (IPIECA)

par des représentants des organisations régionales suivantes:

- ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
- GROUPE MEDITERRANEEN DE L'INDUSTRIE PETROLIERE (MOIG)
- RESEAU MEDITERRANEEN D'OCEANOGRAPHIE OPERATIONNELLE (MOON)

et par des représentants des autres organisations suivantes:

- DET NORDSKE VERITAS (DNV)
- INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION (ITOPF)
- SEA ALARM FOUNDATION

5. La liste complète des participants figure en **annexe I** au présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION

6. La réunion a été ouverte par le directeur du REMPEC, le mardi 3 mai 2011 à 09h00. Le directeur a souhaité la bienvenue aux participants à la 10ème réunion des correspondants du REMPEC. Il a insisté sur l'importance de la réunion des correspondants, pierre angulaire du processus décisionnel du PAM. Il a souligné que cette année la réunion devrait débattre des implications de l'entrée en vigueur du protocole offshore à la Convention de Barcelone. Pour conclure il a réitéré le fait que les correspondants du REMPEC étaient la voix du Centre dans leur pays et les a invité à tenir les correspondants du PAM de leur pays informé des discussions qui vont se tenir durant ces deux jours et demi.

7. La Coordinnatrice du PAM/PNUE, Mme Maria Luisa Silva Mejias, a reconnu que la réunion des correspondants du REMPEC était l'occasion d'évaluer les résultats acquis et bâtir l'avenir. Elle a présenté les priorités thématiques, les principes et sujets à venir qui ensemble forment la vision commune des fonctions du PAM, qui sont déclinées dans le programme intégré stratégique de travail à cinq ans couvrant les années 2010 à 2015. Elle a remarqué que le programme de travail du REMPEC a contribué à pratiquement toutes les priorités thématiques du PAM. La Coordinnatrice a porté à la connaissance de la réunion six sujets particulièrement pertinents, et parmi eux les opportunités nées du plan d'action Aichi (2010-2020) pour la biodiversité marine et côtière adopté l'année dernière par la conférence des parties de la CDB à Nagoya (Japon) et les réflexions qui se sont faites jour dans le cadre des préparations de la conférence Rio+20 sur le développement durable qui doit se tenir au Brésil en juin 2012. Elle a insisté sur la nécessité de faire face aux incertitudes croissantes dans la région, qui appellent à une vigilance accrue dans des situations de risque potentiel. Remarquant que, pour la première fois dans l'histoire du PAM, les sept protocoles sont entrés en vigueur – le plus important en ce qui concerne le REMPEC étant le protocole "Offshore" – elle a mis en exergue que cette situation nouvelle déplace l'attention sur les questions d'application et de conformité, en ayant pour priorité principale d'amener un changement réel et d'obtenir des résultats, en se concentrant sur les objectifs à achever au cours des deux prochaines années.

8. La Coordinnatrice du PNUE/PAM a ensuite détaillé les contraintes budgétaires affectant les résultats qui peuvent être accomplis avec les fonds du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Méditerranée (FASM). Elle a mentionné que les chiffres joints au programme de travail biennal du Centre ne l'étaient qu'à titre indicatif et que la dotation était, en pourcentage, identique à ce qui avait été perçu les années précédentes.

9. La Coordinnatrice a ensuite expliqué que le PAM devait s'assurer qu'il n'y avait pas création d'un déficit comme dans le passé. La Coordinnatrice a détaillé les mesures prises par le PAM pour mobiliser et accroître les ressources en vue de conserver le niveau souhaité d'achèvement.

10. La Coordinnatrice a rappelé l'importance du Centre au service des Parties contractantes et a ensuite rappelé les réactions favorables qu'elle avait recueillies.

11. La Coordinnatrice a conclu en remerciant le Directeur et le personnel et en souhaitant une réunion pleine de succès aux participants.

12. M. Stefan Micallef, Directeur Adjoint principal de la Division de l'Environnement Marin de l'OMI, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants au nom du Secrétaire-Général de l'OMI. Il a transmis sa profonde reconnaissance au PNUE pour leur coopération ancienne et exceptionnelle dans la mise en œuvre du projet du REMPEC. Il a rappelé à la réunion que la mer Méditerranée reste un des axes maritimes les plus importants, ce qui la soumet à une pression considérable. Cependant, à travers le PAM et la création du Centre, les peuples de la Méditerranée démontrent leur engagement à protéger cette précieuse ressource. Il a mis l'accent sur les évolutions considérables que le transport maritime a traversé ces dernières années. Les mesures prises par l'industrie et les instruments adoptés par l'OMI ainsi que leur application témoignent de la confiance d'une industrie maritime qui améliore constamment sa performance et prend pleinement ses responsabilités. Il a reconnu les efforts considérables accomplis par les pays méditerranéens, par la ratification et l'application de certaines conventions de l'Organisation, ce qui a contribué à un déclin régulier de la pollution marine émanant des navires. Cependant, il a rappelé à la réunion que beaucoup reste encore à faire, en particulier vis-à-vis de la ratification et de l'application de conventions telles que celle relative à la gestion des eaux de ballast, la Convention AFS et certaines annexes de MARPOL entre autres. Il a fait également allusion à l'accident de plateforme pétrolière survenu l'année dernière dans le Golfe du Mexique, dans le contexte de la récente entrée en vigueur du protocole régional "Offshore". Il a également rendu hommage à la Commission Européenne pour son soutien financier à travers le projet SAFEMED II. Tout en réitérant l'engagement de l'OMI à soutenir le Centre, le représentant de l'OMI a conclu en rappelant à la réunion que le succès du REMPEC dépend de l'effort collectif des Parties contractantes, des organisations internationales ainsi que de l'industrie, et il a également remercié le gouvernement hôte, Malte, pour son soutien continu au Centre.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1 Règlement intérieur

13. La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement Intérieur des réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2 Election du bureau

14. Suivant la pratique en usage dans les réunions ordinaires des Parties contractantes, le directeur a proposé la France, pays hôte de la prochaine réunion ordinaire, comme président, le Maroc, pays hôte de la précédente réunion, comme vice-président et, pour assurer une bonne représentation géographique, la Turquie comme Rapporteur. La réunion a décidé, à l'unanimité, d'élire le bureau ainsi composé:

Mme. Marie-Sophie DUFAU-RICHET (France)	Président
M. Mohammed Salim CHEIKH (Maroc)	Vice-président
Mme. Meryem ARSLAN (Turquie)	Rapporteur

2.3 Langues de travail

15. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée (anglais/français/anglais) a été fourni. Tous les documents de travail ont été fournis dans les deux langues officielles du Centre. Cependant, les documents d'information ont été distribués dans la langue originale uniquement.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. Le Président a remercié la réunion pour avoir soutenu son élection puis a proposé que le projet d'ordre du jour, figurant au document REMPEC/WG.32/3/1, soit adopté.

17. La réunion a adopté l'ordre du jour repris à l'**annexe II** du présent rapport. La liste des documents est fournie en **annexe III**.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU
REMPEC DEPUIS LA 9^{EME} REUNION DES
CORRESPONDANTS

18. A l'invitation de la présidence, le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.32/4/1 qui dresse un tableau des activités menées par le Centre depuis la 9^{ème} réunion des Correspondants et met en relief certains développements ayant trait au PAM ou étant intervenus dans le domaine d'activités qui relève du mandat du Centre.

19. La réunion a pris note de l'absence de nouvelle accession au Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002 pendant la période concernée ainsi que de l'appel de la Coordonnatrice du PAM à considérer cette question de manière urgente. La Coordonnatrice du PAM a également invité les pays qui rencontraient des difficultés à ratifier le protocole à entrer en contact avec l'unité de coordination. La réunion a également été informée de l'entrée en vigueur du Protocole « Offshore » le 24 mars 2011 et a pris note de l'appel de certaines des Parties contractantes à considérer une ratification plus large de ce Protocole.

20. La réunion a également pris note de l'information fournie par la représentante de la CE concernant une extension possible du mandat de l'Agence Européenne de Sécurité Maritime (AESM) pour y ajouter la coopération et l'assistance technique aux pays voisins de l'UE. De plus, la représentante de la CE a mentionné la nouvelle communication de la Commission sur la politique de transport pour les pays voisins de l'UE qui doit être adoptée prochainement, ainsi qu'une nouvelle communication sur la politique de transport européenne avec pour objectif d'élaborer une stratégie de transport globale.

21. Le directeur a évoqué les difficultés financières auxquelles le PAM est confronté et leurs conséquences pour le Centre tant en termes d'effectifs que de capacité à entreprendre des activités. Le Directeur a particulièrement remercié les Parties contractantes qui ont spécifiquement contribué à soutenir les activités du Centre. Il a aussi attiré l'attention sur la nécessité d'être plus efficace dans la préparation des activités et, à cet égard, il a demandé l'aide des Correspondants afin de se conformer aux voies de communication convenues et de respecter les délais pour les nominations pour les activités afin d'éviter l'augmentation des coûts de voyage en particulier.

22. La réunion a pris note des informations fournies par le Secrétariat et des clarifications données par la Coordonnatrice du PNUE/PAM concernant le déficit dans le budget du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Méditerranée (FASM) et a exprimé son inquiétude devant l'information fournie sur la situation financière du Centre et son impact potentiel sur les activités du Centre. Tout en réitérant la pertinence de REMPEC pour la région de la Méditerranée, la réunion a demandé à la Coordonnatrice du PNUE/PAM de considérer comme une question prioritaire l'adéquation des ressources allouées au Centre à son programme d'activités. La réunion a aussi reconnu le devoir primordial des Parties contractantes de verser avec ponctualité leurs contributions au FASM.

23. La réunion a également transmis à la Coordonnatrice du PNUE/PAM son souhait que le résultat de l'audit demandé par le Bureau soit communiqué dès que possible afin que les Parties contractantes puissent prendre des décisions appropriées et, à cet égard, plusieurs délégations ont observé qu'il était important, étant donné la décision IG 19/8 qui invite les Parties à réfléchir à une augmentation de leurs contributions pour la période biennale 2012-2013, de recevoir cette information dès que possible en raison de leur réglementation nationale pour les décisions budgétaires.

24. La réunion a aussi reconnu la nécessité, eu égard aux présentes circonstances, de s'assurer que les procédures d'organisation et les délais pour les événements organisés par le Centre soient strictement respectés par les Parties contractantes afin d'éviter des dépenses inutiles et également la nécessité de considérer d'autres formes de soutien du Centre par les Parties contractantes.

25. La réunion a reconnu les services rendus par Mlles. Lilia Khodjet El Khil, Cristina Farchi et Magali Tralan qui ont quitté le centre pendant la période examinée et a exprimé sa gratitude aux pays et entités qui soutiennent les activités du Centre soit en fournissant du personnel soit par des financements volontaires.

26. La réunion a pris note de l'information fournie concernant les activités menées dans le domaine de la surveillance maritime et de la poursuite des infractions à l'annexe I de la convention MARPOL.

27. Les participants à l'exercice OSCAR Med ont exprimé leur satisfaction suite à la réussite de l'opération, un exemple de coopération régionale réussie en matière de surveillance maritime aérienne. Tout en reconnaissant que ce type d'opérations impliquait des coûts importants, la réunion a demandé que plus d'opérations de ce genre soient organisées et a souligné l'intérêt de la présence d'observateurs d'autres pays, d'agents habilités, de magistrats et de représentants des ONG telles que le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON), car cette opération était l'occasion de tester en grandeur réelle le fonctionnement de leurs modèles.

28. La réunion a été aussi informée des activités réalisées par le Centre afin de promouvoir un réseau régional d'agents habilités et de magistrats spécialisés consacré à ce sujet en particulier, en coopération avec la Banque Mondiale et le Ministère français de la justice. Plusieurs délégations ont réitéré leur intérêt à participer à une telle activité de mise en réseau avec une insistance spécifique pour la désignation d'un correspondant spécifique parmi les agents habilités.

29. La réunion s'est réjouie des progrès réalisés au niveau régional dans la couverture des plans d'urgence nationaux. Plusieurs délégations ont renseigné la réunion sur la situation de leur pays à cet égard et ont aussi exprimé leur besoin d'assistance au Centre. Il a été aussi observé que les plans d'urgence nationaux devraient être testés par des exercices réguliers et qu'il y avait besoin d'une capacité d'expertise extérieure pour aider les pays à améliorer leurs procédures. Le Secrétariat a rappelé que, d'une part, les ressources humaines du Centre restreignaient sa capacité à participer à de tels exercices et que, d'autre part, dans une situation d'urgence réelle, ce serait depuis ses bureaux que le centre devrait pouvoir assister les pays. Prenant en compte la proposition d'Israël décrite dans le document REMPEC/WG.32/8/2, le Secrétariat a proposé d'établir une équipe d'observateurs experts pour assister aux exercices et contribuer au compte-rendu. Une telle capacité pourrait être complétée par l'industrie du pétrole.

30. La réunion a reconnu que des exercices grandeur nature pouvaient parfois demander des ressources importantes et a recommandé que des exercices papier portant notamment sur la validité des moyens de communication soient effectués plus souvent. Il a été souligné que la date, le lieu et le type de l'exercice devaient être communiqués longtemps à l'avance. La proposition du Secrétariat a été bien accueillie à la fois par les représentants des gouvernements et le représentant du Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG).

31. En ce qui concerne la coopération sous-régionale, le Secrétariat a attiré l'attention de la réunion sur le fait que les Parties aux accords sous-régionaux bi/multi-latéraux devaient s'assurer d'informer le Centre des nouveaux accords afin de pouvoir garder le système d'information régional à jour et opérationnel. Il a aussi demandé aux pays participants de se concerter avec le Centre pour considérer des actions concrètes pour la mise en œuvre des traités signés.

32. Le directeur a souligné l'importance des accords signés avec les organisations qui fournissent un soutien technique d'urgence et qui constituent l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM) et a remercié ces institutions pour leur coopération continue ainsi que d'autres institutions qui, bien qu'elles ne soient pas liées par un accord signé avec le Centre, ont toujours soutenu l'action du Centre.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE A JOUR DU SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION (SRI) ET COMPTES-RENDUS AU TITRE DU SYSTEME D'INFORMATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)

33. Le document REMPEC/WG/32/5 traitant de l'actualisation du Système régional d'information (SRI) et des mécanismes de compte rendu dans le cadre du système d'information du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a été présenté par le Secrétariat.

34. Le Secrétariat a donné un aperçu du nouveau mode de dissémination et d'échange d'information entre les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à travers le site web du REMPEC et de sa section sur les Profils Pays. Les quatre parties qui composent le SRI, leurs contenus et les propositions d'amendement concernant le système de référence et le contenu du SRI ont été brièvement introduits par le Secrétariat.

35. La réunion a pris acte des travaux entrepris par le Secrétariat pour faciliter la diffusion des informations et, tout en exprimant son appréciation du travail effectué, a demandé au Secrétariat de

rendre le Système d'information régional (RIS) plus visible sur la page d'accueil du site internet du Centre et également de présenter le programme de travail du Centre pour l'exercice biennal.

36. Le Secrétariat a introduit le Système de déclaration de la Convention de Barcelone. Il a informé la réunion qu'étant donné la mise en œuvre de l'approche par les écosystèmes aux politiques du PAM, les Parties contractantes avaient accepté de reporter la déclaration au titre des indicateurs d'efficacité. La réunion a également été informée que le Système de déclaration de la Convention de Barcelone (BCRS) qui est toujours dans sa phase initiale sera revu afin d'aligner en tant que faire se peut les exigences de déclaration au titre de la Convention et de ses divers protocoles. Le Secrétariat a noté que seules quelques Parties avaient rempli leur déclaration pour la période considérée et a invité les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait à s'acquitter de leurs obligations avant le 30 mai pour permettre à l'unité de coordination et aux différentes composantes du PAM de compiler les rapports en vue de leur transmission à la prochaine réunion des correspondants du PAM. L'importance de la cohérence entre les informations fournies au titre du Système de déclaration de la Convention de Barcelone et des profils de pays du REMPEC a été soulignée. A cet égard, la réunion a été invitée par la Coordinatrice du PNUE/PAM à faire la liaison avec les Correspondants INFO CAR de leurs pays respectifs pour évoquer toutes difficultés rencontrées afin d'améliorer le système actuel.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROJET REGIONAL MEDA FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE INTITULE "COOPERATION EUROMED SUR LA SECURITE MARITIME ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES – SAFEMED"

37. La réunion a pris connaissance du document REMPEC/WG.32/6 « Derniers développements concernant le projet régional MEDA financé par l'Union Européenne (UE) intitulé Coopération EUROMED sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED ». En présentant ce document, le Secrétariat a indiqué que le projet SAFEMED visait à traiter le déséquilibre actuel dans l'application de la législation maritime dans la région méditerranéenne ; le Secrétariat a également rappelé aux participants avoir donné des informations sur le projet lors des trois dernières réunions des correspondants du REMPEC. Le projet, que le Centre met en œuvre au nom de l'OMI depuis 2006, est maintenant dans sa seconde phase, communément dénommée SAFEMED II, et dont la fin est prévue pour le 31 décembre 2011.

38. Le Secrétariat a informé la réunion que, comme cela a été le cas pour SAFEMED I, dix pays partenaires méditerranéens Euromed bénéficient du projet SAFEMED II, à savoir l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité Palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Cependant, en avril 2010, la Commission Européenne a décidé d'intégrer au projet l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Croatie et le Monténégro, et par conséquent un certain nombre de tâches du projet ont été étendues à ces pays.

39. Il a été souligné que le projet SAFEMED II, bien qu'étant un prolongement du projet SAFEMED I et ayant donc les mêmes objectifs que le projet d'origine, inclut de nouvelles activités relatives à la sensibilisation et la visibilité du projet et au contrôle par l'Etat du port. De plus, le projet inclut une tâche spécifique et une allocation financière pour la fourniture d'équipements pour les installations de suivi du trafic maritime. Le Secrétariat a rappelé qu'étant donné que la plupart des activités du projet entrent dans le cadre des objectifs spécifiques de la Stratégie Régionale pour la Prévention et la Lutte contre la pollution marine provenant des navires, le REMPEC a inclus un certain nombre de tâches dans son programme de travail et a étendu ces tâches à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne bénéficient pas du projet.

40. Un rapport intérimaire sur la réalisation des activités du projet a été fourni à la réunion et le Secrétariat a expliqué que des informations régulières sur les activités du projet étaient publiées dans la lettre d'information trimestrielle du projet (The Safemed Beacon/Le Phare) et disponibles sur le site internet du projet (www.safemedproject.org). La réunion a été informée que la mise en œuvre du projet respecte le calendrier et qu'il est anticipé que des fonds resteront disponibles à la date de clôture du projet. Le REMPEC a donc proposé à la Commission Européenne (CE) de prolonger le projet d'une année jusqu'à fin 2012, afin de mettre en œuvre un certain nombre de nouvelles tâches qui ont été proposées. Le Secrétariat a informé la réunion que juste avant le commencement de la présente réunion des Correspondants du REMPEC, la CE a informé le Centre avoir prolongé le projet jusqu'à fin 2012.

41. Plusieurs délégations, représentant à la fois des pays bénéficiaires du projet SAFEMED et des pays non bénéficiaires, sont intervenues pour exprimer leur reconnaissance à la CE pour le financement de ce projet et particulièrement pour avoir prolongé d'une année le projet SAFEMED II. Des délégations ont également exprimé leur reconnaissance au REMPEC pour la manière dont le projet a été mis en œuvre. Plusieurs pays bénéficiaires du projet SAFEMED ont également pris la parole pour informer la réunion de la manière dont ils bénéficiaient du projet et combien ceci contribue à renforcer le niveau de mise en œuvre des conventions maritimes internationales par leurs administrations.

42. La délégation de l'UE a pris note avec satisfaction du nombre de délégations ayant pris la parole pour exprimer leur approbation de la mise en œuvre du projet et a reconfirmé l'accord de la CE pour la prolongation du projet SAFEMED II d'une année jusqu'à la fin 2012. Par rapport au projet SAFEMED III auquel il a été fait allusion par le Secrétariat et un certain nombre de délégations, la CE a informé la réunion qu'elle était en phase d'allouer des fonds pour le projet SAFEMED III avec l'intention de commencer la mise en œuvre de ce projet en 2013 à l'échéance de SAFEMED II. En ce qui concerne la mise en œuvre de SAFEMED III, la délégation de la CE a informé la réunion que les modifications proposées au Règlement fondateur de l'UE régissant l'AESM étant actuellement débattues par les institutions de l'UE concernées, elle ne pouvait pas encore donner des informations sur le rôle du REMPEC dans la mise en œuvre du projet SAFEMED III.

43. La réunion a pris note de ces informations.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITES RELATIVES A LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES

44. La réunion a pris connaissance des informations fournies par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.32/7 relatif à l'état de mise en œuvre du projet de Partenariats GloBallast FEM PNUD OMI, que le REMPEC a commencé à réaliser en 2008, en collaboration avec le CAR/ASP. Des détails ont été fournis sur les activités de renforcement des capacités menées par le Centre au niveau régional et national.

45. La réunion a été informée des travaux réalisés par le Groupe d'Etude Régional (GER) depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC, en vue de développer une stratégie régionale visant à réduire les transferts d'espèces exotiques envahissantes. La réunion a également pris note des résultats de la 2^{ème} réunion du GER qui s'est tenue à Istanbul en juin 2010 : un accord a été atteint sur le texte du projet de stratégie et les délégués du GER ont invité les Correspondants du REMPEC à soutenir le projet de stratégie et à recommander son adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

46. En ce qui concerne l'Annexe 1 (Plan de travail et calendrier de mise en œuvre) de la proposition de Projet de stratégie, le Secrétariat a fait remarquer que le calendrier de mise en œuvre prévoyait des actions entre 2010 et 2015. Etant donné que le Projet de stratégie sera soumis pour adoption à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone prévue pour la fin de 2011, le Secrétariat a proposé de modifier le calendrier de mise en œuvre afin de rendre les dates d'échéances plus réalistes. A cet égard, le Secrétariat a fait circuler le document REMPEC/WG.32/WP.1 qui contient une nouvelle Annexe 1 au projet de stratégie.

47. Par ailleurs, la réunion a été informée des progrès du Secrétariat qui a sollicité des Parties contractantes l'approbation des dispositions volontaires et provisoires harmonisées, tel que demandé par la 2^{ème} réunion du GER.

48. A propos de la coopération interrégionale sur l'échange des eaux de ballast, la réunion a pris note du travail du Secrétariat en vue de l'adoption par d'autres Accords de Mers Régionales du "Projet d'Orientations générales sur l'application volontaire et provisoire de la norme D1 sur le renouvellement des eaux de ballast par les navires opérant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique".

49. La réunion a été informée de son adoption après légers amendements par les Parties contractantes à la Convention OSPAR pendant leur dernière réunion ministérielle (septembre 2010), et par les Parties contractantes à la Convention de Helsinki pendant la 32^{ème} réunion de la Commission HELCOM (mars 2011).

50. Suite à l'exposé du Secrétariat, le représentant de l'OMI a félicité le REMPEC et les Etats côtiers de la Méditerranée pour le travail effectué dans le cadre du Projet de Partenariat GloBallast. Il a souligné le rôle actif du REMPEC en tant qu'organisation de coordination régionale (OCR) du projet et a ajouté que le progrès remarquable constaté dans la mise en œuvre du projet dans la région méditerranéenne et les réalisations des deux pays partenaires leaders, à savoir, la Croatie et la Turquie en était la preuve. Il a plus particulièrement mentionné le lancement dans la région de cours pilotes développés par l'unité de coordination du projet GloBallast (UCP) et le haut niveau de dialogue dans la région, qui produit un progrès visible dans l'élaboration d'une stratégie régionale. En ce qui concerne le document de projet d'orientations générales, il a fait remarquer que la coopération avec d'autres mers régionales est particulièrement unique et encourageante et pourrait servir de modèle pour être répliquée dans d'autres régions. Finalement il a annoncé la poursuite du projet de partenariat GloBallast jusqu'en septembre 2014.

51. Plusieurs délégations ont exprimé leur reconnaissance pour le travail effectué et ont apporté leur soutien au projet de stratégie tel qu'il est défini dans l'Annexe 1 du document REMPEC/WG.32/7 ainsi qu'au « Projet d'orientations générales sur l'application volontaire provisoire de la norme D1 sur le renouvellement des eaux de ballast des navires opérant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique ».

52. La délégation de Chypre a exprimé des réserves sur l'Annexe IV de la proposition de projet de stratégie traitant d'un « système d'échange d'informations disponible sur Internet » et a ultérieurement soumis un document à la considération de la réunion contenant des propositions de modifications de l'Annexe IV. Après dissémination dudit document, la réunion a décidé d'approuver les modifications proposées par Chypre et a demandé au Secrétariat de modifier le projet de Stratégie afin de tenir compte de ces modifications.

53. La réunion a également approuvé d'autres modifications à la proposition de projet de stratégie afin que le texte adopte la terminologie employée dans le texte de la Convention pour la gestion des eaux de ballast de 2004.

54. La réunion a été informée du fait que le Centre recevra bientôt la dernière lettre de soutien aux dispositions harmonisées volontaires proposées, ce qui permettra de les notifier officiellement au Secrétaire général de l'OMI.

55. La réunion a décidé d'approuver le projet de stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, y compris le plan d'action et le calendrier tel que modifié dans le document REMPEC/WG.32/WP1, et a demandé au Secrétariat d'incorporer toutes les modifications approuvées et mentionnées ci-dessus dans le document final qui sera soumis pour considération lors de la prochaine réunion des Correspondants du PAM puis lors de la prochaine réunion Ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

56. La réunion a également approuvé et recommandé l'adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la version amendée des "Orientations générales sur l'application volontaire provisoire de la norme D1 sur le renouvellement des eaux de ballast des navires opérant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique", telle que figurant dans l'Annexe II du document REMPEC/WG.32/7. De plus la réunion a donné son accord à la communication conjointe, avec les autres Accords de Mers régionales concernés, du document sur les Orientations générales au Secrétaire général de l'OMI.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: DEVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA PREPARATION A LA LUTTE ET A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE

57. Le Secrétariat a introduit le document REMPEC/WG.32/8/1 reflétant les derniers développements dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines y compris le récent incident du Deepwater Horizon, l'entrée en vigueur du Protocole Offshore de la Convention de Barcelone et la coopération avec l'industrie.

58. Le Secrétariat a présenté l'implication du REMPEC suite à l'incident du Deepwater Horizon qui s'est traduite, à la suite de la demande des Etats-Unis via la société OSR (Oil Spill Response), l'OMI et les Ambassades des Etats-Unis à Londres et à Malte, par l'assemblage et la dissémination aux parties concernées d'inventaires d'équipements disponibles dans la région susceptibles d'être

mis à disposition par les Etats côtiers Méditerranéens afin de combler les besoins en matériels identifiés.

59. Parmi les enseignements à retenir, le Secrétariat a souligné l'importance d'établir une procédure de coordination dès le début d'un incident, afin d'éviter la duplication des efforts et augmenter l'efficacité de l'assistance internationale. Le Secrétariat a également mis l'accent sur la valeur d'un inventaire des moyens disponibles au niveau national et régional, afin d'accélérer l'identification d'équipements et de ressources humaines qui peuvent être mis à disposition d'un tiers en cas d'urgence.

60. Suite à la présentation du Secrétariat, le représentant de l'OMI a informé la réunion des activités menées par l'Organisation durant la phase de lutte. En plus d'avoir facilité l'assistance aux Etats-Unis, l'OMI a apporté son assistance aux gouvernements des Bahamas et de Cuba pour évaluer le risque de pollution de leurs côtes et l'impact potentiel associé. A cet égard, le représentant de l'OMI s'est également référé à l'utilité du réseau du Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI et a exhorté les Parties contractantes à assister à cette réunion.

61. Plusieurs délégations ont fourni à la réunion de plus amples détails sur leur implication durant la phase d'intervention, en particulier la mise à disposition de barrages anti-feu par l'Algérie et d'écrèmeurs de haute mer de grande capacité par la Grèce et via l'AESM. Quelques délégations ont également fait part de leur intérêt pour le suivi et la dissémination, par le Secrétariat, de tout enseignement tiré de cet incident sur la technique de brûlage et sur l'utilisation de dispersants chimiques. La réunion a également reconnu que cet incident a révélé le besoin de tester et d'améliorer davantage les aspects de communication et de coordination de l'assistance au niveau international.

62. Dans le domaine de la coopération avec l'industrie pétrolière, le Secrétariat a donné un aperçu du Plan d'Action Méditerranéen de Coopération entre Gouvernements et Industrie (MGICAP), un programme à court, moyen et long terme, qui a été développé en collaboration avec le Groupe Méditerranéen de l'Industrie Pétrolière (MOIG) en vue de renforcer d'une manière quantifiable le niveau de préparation, la capacité d'intervention et la coopération entre les gouvernements et l'industrie pétrolière dans la région méditerranéenne.

63. Le représentant du MOIG a rappelé l'engagement de son organisation pour continuer la coopération avec le REMPEC suivant les recommandations du MGICAP. A cet égard, le MOIG a confirmé sa collaboration et sa contribution financière pour l'organisation de l'atelier régional sur l'évaluation du risque en Méditerranée (MEDEXPOL 2011) qui est prévu en novembre 2011, dans les limites de ses buts et objectifs. Il a également informé la réunion de l'engagement de l'APIECA (International Petroleum Industry Environmental Conservation Association) à soutenir techniquement et à contribuer à l'organisation de cet atelier. Finalement, le MOIG a fait part de son intérêt pour l'organisation d'un futur atelier sur la politique d'utilisation des dispersants tel qu'identifié dans le MGICAP et de son éventuelle contribution.

64. En ce qui concerne la coopération avec l'industrie dans le domaine de la sécurité des terminaux pétrolier, le Secrétariat a mentionné le nouvel outil de formation et d'évaluation de la sécurité des terminaux développé par l'OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) et a encouragé les Parties contractantes à promouvoir l'utilisation de cet outil au sein de la communauté concernée. La réunion a pris connaissance de la présentation de l'AESM sur les services de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution mis à disposition par l'Agence.

65. Le Secrétariat a fourni des informations relatives à l'entrée en vigueur du protocole "Offshore" de la Convention de Barcelone et a détaillé les dispositions de cet instrument régional en faisant le lien avec les fonctions des autres composantes du PAM. Il a rappelé les dispositions principales du protocole "Offshore", son champ d'application incluant tous les aspects de l'exploitation en mer des ressources minérales, les obligations des Parties contractantes et les responsabilités des exploitants. Enfin, il a été souligné que le protocole appelle les Parties à travailler ensemble pour édicter règles et bonnes pratiques.

66. Le Secrétariat a ensuite informé la réunion que, afin de faciliter les débats des participants sur ces sujets, il avait invité des représentants de l'industrie pétrolière et gazière ainsi qu'un représentant d'une société de classification à présenter leurs points de vue sur la sécurité des activités offshore et la gestion de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures par les plateformes offshore.

67. Le représentant de l'OGP a présenté les trois domaines couverts par le Global Industry Response Group (GIRG), à savoir la prévention, l'intervention et la lutte. Il a proposé à la réunion de partager, une fois qu'elles seront publiées, les recommandations du groupe en charge de la prévention qui visent à améliorer l'ingénierie de la conception et de l'équipement des puits ainsi qu'à développer de meilleures procédures d'exploitation. Il a par surcroît mentionné que les régulateurs exigent maintenant des exploitants qu'ils démontrent leur capacité à lutter contre de tels accidents.

68. Le représentant de l'IEPCA a informé la réunion que le GIRG chargé de la lutte a été établi afin de recueillir et partager l'information sur l'accident de Macondo et d'autres accidents similaires. Il a présenté un aperçu du programme de travail qui couvre l'utilisation des dispersants (promotion, impact sur l'environnement, approbation, chaîne de distribution, surveillance efficace et systèmes d'épandage aérien), ressources pour la lutte aux niveaux 2 & 3, évaluation de la préparation à la lutte, exercices réels, communications, mobilisation, gestion et intégration des équipes d'intervention, brûlage, système de commandement des accidents, décantation en mer, surveillance et modélisation des panaches sous-marins. Il a ensuite souligné l'importance des contacts réguliers avec les autorités avant que les accidents ne surviennent et recommandé de considérer l'usage de tous les outils de lutte (barrages flottants, dispersants, brûlage) sans en exclure aucun a priori. Pour finir il a fait référence à la décantation en mer qui est considérée comme utile et efficace par l'industrie bien qu'elle soit interdite dans la plupart des pays.

69. La réunion a remercié le représentant de l'IEPCA pour sa présentation tout à fait complète et a noté qu'une telle présentation montrait l'importance de la coopération avec l'industrie. De nombreuses questions ont été posées et remarques émises principalement liées à l'impact de la pratique du brûlage et de l'utilisation des dispersants dans l'environnement. Tout en reconnaissant la diversité des conditions dans les mers du globe, avec les contraintes particulières liées aux bassins fermés ou semi-fermés, certaines délégations ont exprimé certaines réserves sur l'application massive de dispersants dans l'environnement méditerranéen et ont exprimé leur intérêt pour étudier son impact. Il a été souligné par plusieurs délégations que dans un environnement marin commun tel que celui du bassin méditerranéen, les stratégies de lutte et bonnes pratiques devaient être mises en commun. Une demande d'assistance a été adressée au REMPEC par l'Algérie pour fournir des conseils sur la politique d'utilisation des dispersants. Une proposition a également été faite pour que le REMPEC prenne en considération le développement de lignes directrices sur le rejet des mélanges d'hydrocarbures et d'eau par les navires de lutte dans des situations d'urgence. Enfin, MOON a proposé son soutien pour des travaux à venir sur les modèles de prédiction des accidents provoqués par les plateformes offshore.

70. En conclusion, la Présidente a considéré que la présentation par l'IEPCA et la richesse du débat qui s'en est suivi montre que, à ce stade, de nombreuses questions restent sans réponse.

71. Le représentant de Det Norske Veritas (DNV) a présenté le point de vue de sa société de classification sur les accidents tels que celui de la plateforme Deepwater, qui par son ampleur, sa localisation et la taille de la société exploitante a représenté un changement d'échelle. Dans ses réponses aux questions, DNV a mis en avant que les causes réelles des accidents se trouvent souvent non pas dans l'absence de procédures mais dans leur non-respect.

72. L'OMI a livré des informations sur les travaux effectués par l'Organisation dans ce domaine. Il a été fait référence à la mise en place d'un groupe consultatif informel de l'OMI dans le cadre de son Comité Juridique visant à préparer une proposition sur les responsabilités et indemnités des accidents provoqués par les plateformes au large qui doit être proposée à l'assemblée générale de l'OMI pour une intégration ultérieure dans le plan d'action stratégique de l'Organisation. L'OMI a également tenu informé la réunion de sa participation, accompagnée d'autres organisations internationales, à la réunion du groupe de protection de l'environnement marin (GPEM) du G20 qui s'est tenue à Moscou, Russie, les 17 et 18 février 2011. Ce groupe de travail était une nouvelle initiative sur l'exploitation du pétrole et du gaz au moyen des plateformes offshore et la protection de l'environnement marin suite à une proposition russe en réponse à l'accident survenu à Macondo. Le GPEM a été mis en place afin d'échanger des informations sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la prévention et la lutte contre les accidents causés par l'exploration du pétrole et du gaz en mer ou par le transport maritime. A cette fin, le groupe de travail s'est mis d'accord pour élaborer un questionnaire relatif au partage des bonnes pratiques. Le groupe de travail va prendre en compte les réponses au questionnaire et va passer en revue les réglementations environnementales existantes, en vue d'élaborer des recommandations pour la mise en place d'un mécanisme visant à partager les bonnes pratiques. Un rapport doit être soumis au G20 lors de sa prochaine réunion à la fin de l'année.

73. Le document REMPEC/WG.32/8/2 soumis par Israël sur l'entrée en vigueur du protocole Offshore de la Convention de Barcelone a été présenté par son représentant. Bien qu'il soit complet, le protocole a été rédigé il y a presque vingt ans, et depuis de nombreux développements ont vu le jour. Le représentant israélien a déclaré qu'il était nécessaire de réviser le protocole. Il a également souligné que le protocole exigeait la mise en place d'un Secrétariat disposant de compétences techniques de haut niveau capable de fournir une assistance aux Parties contractantes pour son application et a reconnu qu'aucune composante du PAM ne disposait d'une telle expertise. Dans ces conditions, il a souligné que le REMPEC possédait le mandat le plus approprié pour remplir ce rôle pour autant que les moyens financiers et techniques lui soient mis à disposition pour faire face à ces nouvelles responsabilités.

74. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition israélienne relative au rôle que pourrait jouer le REMPEC dans l'assistance à fournir aux Parties contractantes dans l'application du protocole "Offshore" avec les moyens financiers et techniques complémentaires, tout en appelant à des détachements de personnel, en particulier de la part de l'industrie.

75. La réunion a été informée par la délégation de l'Espagne de la dernière réunion du Comité « Industrie de l'Offshore » (OIC) de la Commission OSPAR, qui s'est tenue en mars 2011 en Espagne ; cette manière de procéder a été considérée comme un point de départ utile aux discussions sur les activités et actions qui pourraient être menées dans le domaine de l'industrie offshore.

76. La représentante du Secrétariat du PNUE/PAM a rappelé que seules six Parties contractantes ont ratifié le Protocole Offshore, mais qu'il a été signé par onze Parties, qui de cette manière se sont engagées à ne pas aller à l'encontre de l'esprit du protocole. Se référant aux discussions intéressantes ayant eu lieu sur l'entrée en vigueur du Protocole et à la proposition d'Israël, elle a souligné qu'une révision du Protocole pourrait prendre un temps considérable et mobiliser des ressources importantes, et que l'accent devrait plutôt être mis sur sa mise en œuvre. Elle a souligné le fait qu'en vue des réunions des Correspondants du PAM et des Parties contractantes à venir, l'Unité de Coordination préparait actuellement un document qui servira de base pour les décisions qui doivent être prises sur les activités relatives à la mise en œuvre du Protocole, et sur la manière dont le PAM devra s'organiser pour assister les Parties au Protocole. Ce document inclurait une proposition à la réunion des Parties Contractantes d'établir un groupe de travail constitué de l'ensemble des Parties contractantes en vue de conduire les travaux durant le prochain biennium.

77. Le Secrétariat a rappelé que l'objectif de la discussion sur ce sujet à la réunion des correspondants du REMPEC n'était pas de prendre des décisions, mais d'initier le débat sur ce sujet particulier en vue des prochaines réunions des Correspondants du PAM et des Parties contractantes. Il a cependant noté qu'en égard aux activités hautement sophistiquées et spécialisées traitées dans le cadre du Protocole, un solide partenariat avec les industries concernées devrait être mis en place pour pouvoir atteindre les objectifs du Protocole. Enfin, le Secrétariat a rappelé à la réunion qu'en juillet 2010, le REMPEC a demandé aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone de remplir un questionnaire sur les activités offshore existantes en Méditerranée. Le Centre n'ayant reçu à ce jour que quelques réponses, les Parties contractantes sont incitées à fournir les informations demandées pour permettre au Centre d'avoir des informations à jour sur les activités offshore en Méditerranée.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE MEDITERRANEEN (MTWG)

78. Le Secrétariat a introduit le document REMPEC/WG.32/9/1 en exposant la mise en œuvre des tâches restantes du programme de travail défini par la 8^{me} réunion des correspondants du REMPEC, à savoir le soutien au Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI pour l'élaboration de lignes directrices techniques sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés, la finalisation des lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures et la finalisation de l'outil méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets.

79. Le Secrétariat a également rendu compte des progrès accomplis dans les tâches assignées au MTWG par la 9^{ème} réunion des correspondants du REMPEC pour la période 2010-2011 qui comprenaient:

- La révision des lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne, et
- L'initiation de la mise à jour de la version 2.0 du système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS).

80. Le Secrétariat a remercié les Parties contractantes pour avoir désigné des institutions nationales et/ou des responsables ad hoc comme points de contact pour les activités du MTWG ainsi que pour leurs contributions qui ont permis au Groupe de travail de s'acquitter de sa mission. Le Secrétariat a également tenu à remercier le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et d'autres entités pour leur assistance à la réalisation de ces activités.

81. Le Secrétariat a tout d'abord présenté les « lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures » qui ont été publiées, intégrées dans le SRI, chargées dans la section de publication du site du REMPEC et distribuées aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone dans leur version imprimée. La formation de formateurs dont ont bénéficié l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Tunisie, 12-14 octobre 2010) sur ce sujet a également été mentionnée.

82. Après avoir exprimé sa satisfaction pour le travail mené par le MTWG, la délégation espagnole a informé la réunion que son gouvernement a fourni une contribution volontaire pour l'organisation en 2011 d'une formation similaire afin de disséminer la méthodologie régionale d'évaluation en Méditerranée orientale (Egypte, Liban et Syrie). Il a été mentionné que si cette activité ne peut être menée en 2011, une activité similaire devrait être planifiée lors du biennium suivant. La délégation a également mentionné que les lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures étaient actuellement en cours de traduction en espagnol pour dissémination et utilisation au niveau national.

83. La réunion a pris note du travail que le MTWG a réalisé dans la conception des "lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures"; et a invité les Parties contractantes à intégrer l'évaluation systématique des littoraux dans leurs procédures et plans nationaux de lutte contre la pollution du milieu marin.

84. Le Secrétariat a ensuite présenté l'outil méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets disponible sur le site du REMPEC (<http://www.rempec.org/rempecwaste/>) ainsi que sa version papier reproduite à l'Annexe I du document REMPEC/WG.32/9/1, utilisée par le Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI pour l'élaboration d'une version internationale.

85. A cet égard, la réunion a pris note du travail réalisé par le MTWG dans la mise au point de l'Outil d'aide à la décision en matière de gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée. La réunion a approuvé l'Outil méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets et l'a renommé Lignes directrices pour la gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée. Elle a également avalisé l'application en ligne et a encouragé les correspondants OPRC à utiliser l'outil et à veiller à son alimentation en données nationales en vue du développement ou amélioration de leurs stratégies nationales de gestion des déchets.

86. Abordant la question des hydrocarbures immergés, le Secrétariat a informé la réunion des développements réalisés par le Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI avec le soutien du MTWG pour l'élaboration de lignes directrices techniques sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés.

87. Tout en prenant note des travaux menés par le Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI, la réunion a demandé au MTWG de poursuivre son soutien à cette initiative en fournissant des commentaires par le biais du Secrétariat sur les travaux menés au niveau international.

88. Considérant la question des dispersants, le Secrétariat a présenté la nouvelle édition des « lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne », reproduites à l'annexe II du document

REMPEC/WG.32/9/1. Il a souligné que le document a été divisé en quatre parties indépendantes, destinées à différents utilisateurs finaux et traitant chacune d'une problématique particulière.

89. La réunion a approuvé l'édition de mai 2011 des lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne.

90. Enfin, le Secrétariat a décrit les derniers développements de la nouvelle version en ligne du « Système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS) » qui est développé en trois phases. La réunion a également été informée qu'en septembre 2011, les membres du MTWG désignés par leurs gouvernements respectifs seraient invités à fournir leurs commentaires sur la première version de MIDSIS-TROCS 3.0.

91. Prenant note des travaux accomplis par le MTWG, la réunion a encouragé les membres du MTWG à fournir des commentaires sur la première version de MIDSIS TROCS version 3.0 en vue de sa finalisation et les correspondants OPRC à assister le Secrétariat dans le maintien à jour de la base de données des accidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en fournissant des rapports suite à des incidents de ce type. La réunion a également chargé le Secrétariat d'assurer la liaison avec les organismes nationaux et internationaux à cet effet.

92. La réunion a également convenu de demander au Secrétariat de remplacer les « lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne » adoptées en 1998 par la nouvelle version révisée de mai 2011, et d'intégrer dans le SRI les « Lignes directrices pour la gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée » et la version 3.0 de MIDSIS TROCS une fois examiné par le MTWG. Le Secrétariat a été chargé de diffuser aux Parties contractantes ces lignes directrices et l'outil une fois finalisé.

93. Le Secrétariat a présenté le document REMPEC/WG.32/9/2 sur la proposition de travail pour la période 2012-2013 pour le MTWG.

94. La première proposition soumise par le Gouvernement d'Israël (REMPEC/WG.32/8/2) concernant l'étude sur l'utilisation des agents biologiques comme possible technique de lutte a été présentée par son représentant, qui a rappelé que l'utilisation de dispersants chimiques durant la lutte contre la pollution de l'incident du Deepwater Horizon avait suscité des questions sur leur efficacité et impact environnemental.

95. Suite à la proposition d'Israël, la réunion a recommandé de constituer un groupe de travail par correspondance en charge de dresser un inventaire sur les connaissances actuelles et sur l'utilisation des agents biologiques. Ce travail permettra aux Parties contractantes d'être informées de l'état de l'art sur les agents biologiques et de décider lors de la prochaine réunion des correspondants du REMPEC de poursuivre les travaux le cas échéant, via le MTWG. Israël et la France se sont portés volontaires pour mener ce groupe, alors que le représentant de l'IPIECA a proposé d'associer l'industrie pétrolière à cet exercice. Le Secrétariat mettra à disposition une plateforme en ligne pour l'échange d'informations afin de faciliter la mise en œuvre de cette tâche.

96. Le Secrétariat a ensuite fait référence à l'analyse des lacunes régionales résultant d'un atelier régional tenu en 2009 qui soulignait la nécessité d'une approche régionale sur l'évaluation des risques. En introduisant l'atelier régional MEDEXPOL 2011 prévu pour novembre 2011, le Secrétariat a souligné l'importance de la participation de l'industrie dans ce processus. Il a également évoqué d'autres initiatives, projets et travaux réalisés dans d'autres régions.

97. Le Secrétariat a par la suite souligné le bénéfice des inventaires des stocks d'équipements et des ressources humaines disponibles dans la région, qui pourraient contribuer à accroître l'efficacité du mécanisme d'assistance régional et la planification d'une éventuelle mobilisation.

98. Ayant pris note de l'intégration des lignes directrices ci-dessus mentionnées dans le système régional d'information, le Secrétariat a rappelé les objectifs spécifiques 18 et 20 de la stratégie régionale qui demandent aux Parties contractantes d'identifier les recommandations, principes et lignes directrices disponibles dans le SRI qui nécessitent d'être élaborés, révisés, mis à jour et/ou modifiés. À cet égard, le Secrétariat a présenté le projet d'insertion, de suppression et de mise en forme des documents du SRI décrit à l'annexe du document REMPEC/WG.32/5.

99. Suite aux discussions, la réunion a donné son aval au programme de travail du MTWG pour le biennium 2012-2013 et a demandé au MTWG de :

- développer une méthodologie régionale d'évaluation des risques sur la base des conclusions de l'atelier régional "MEDEXPOL 2011";
- examiner l'inventaire existant des moyens de lutte disponibles en vue de le mettre à jour et d'en augmenter l'efficacité lors d'une situation critique,
- identifier les recommandations, principes et lignes directrices disponibles sur le SRI qui doivent être élaborés, révisés, mis à jour et / ou modifiés, et
- donner instruction au Secrétariat de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre à jour le contenu et le système de référence du SRI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMME D'ACTIVITES DU REMPEC PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

100. Le Secrétariat a introduit le document REMPEC/WG.32/10 "Proposition de programme de travail pour le REMPEC pour le biennium 2012-2013". En présentant le raisonnement derrière le programme de travail proposé, le Secrétariat a expliqué que le format était basé sur les six priorités thématiques identifiées dans le programme de travail à cinq ans du PAM. Cependant, les activités proposées étaient, comme par le passé, relatives aux objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. En proposant ces activités, le Secrétariat a pris dûment en compte les ressources probables en provenance du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Méditerranée (FASM), en raison des circonstances présentées à la réunion par la Coordinatrice du PAM sous le point 4 de l'ordre du jour. Cela expliquait pourquoi la plupart des activités proposées devait être financées par des fonds externes. A cet égard, le Secrétariat s'est référé à l'extension du projet Safemed II jusqu'en 2012, ainsi qu'aux activités proposées que le Centre a présenté à l'OMI pour inclusion dans le Programme Intégré de Coopération Technique (PICT) pour le biennium 2012-2013. De plus, le Secrétariat a informé la réunion que la proposition de programme de travail ne comprend pas les propositions de projets qui sont soit soumises par le REMPEC, soit auxquelles le REMPEC est associé, et qui sont toujours en attente d'approbation et de financement. La représentante du Secrétariat du PNUE/PAM a invité la réunion, lors des discussions sur la proposition de programme de travail, à exprimer son point de vue sur les activités qui doivent avoir la priorité ; elle a en effet rappelé que le programme de travail du REMPEC sera présenté en même temps que le programme de travail des autres composantes du PAM, pour considération lors de la prochaine réunion des Correspondants du PAM, qui décidera également des allocations budgétaires pour considération et approbation par la prochaine réunion des Parties contractantes.

101. Plusieurs délégations ont fait valoir l'importance d'assurer un financement approprié pour les activités proposées, en soulignant que toutes les activités étaient liées à des sujets de haute priorité. Certaines délégations ont insisté sur le fait qu'en raison de l'entrée en vigueur du Protocole Offshore, des ressources supplémentaires seront nécessaires si le Centre devait assumer plus de responsabilités et mettre en œuvre des activités dans ce domaine.

102. La réunion a donné son aval à la proposition de programme de travail pour le Centre pour le biennium 2012-2013, et a encouragé la coopération avec les organisations qui ont exprimé leur intérêt à être associées à certaines activités. La réunion a également pris note de la demande d'assistance du Liban pour le développement de son plan national d'urgence contre les pollutions marines.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

103. La délégation française a brièvement évoqué les leçons tirées de l'incident du CMA-CGM STRAUSS, qui a provoqué une pollution à l'ouvert du port de Gènes en février 2010. Cet incident a illustré la difficulté existante à évaluer la quantité de polluant rejetée lors de telles collisions et la nécessité de doubler les notifications écrites par des informations orales. L'existence de l'accord RAMOGE et du plan RAMOGEPOL entre l'Italie, Monaco et la France a facilité le travail des navires assistants qui n'ont pas eu à solliciter d'accord préalable à l'entrée dans les eaux territoriales françaises.

104. La représentante de la fondation « Sea Alarm » a informé la réunion de l'objectif de cette association : assister dans les opérations de première intervention pour la faune atteinte par les pollutions par hydrocarbures. Elle a également présenté les deux composantes de l'accord de coopération signé plus tôt ce jour entre Sea Alarm et le REMPEC.

105. La réunion a pris note des informations fournies par la délégation de la Slovénie concernant la prochaine réunion de la Commission trilatérale pour la protection des eaux de la mer Adriatique et les zones côtières (Croatie, Slovénie et Italie) prévue pour le 21 juin 2011.

106. La délégation de Malte a informé la réunion de la récente approbation du projet bilatéral Calypso financé par l'UE. Ce projet mené par l'Université de Malte vise à surveiller les courants marins entre Malte et la Sicile.

107. La réunion a exprimé sa gratitude au Dr Samih Wehbe, Correspondant OPRC du REMPEC au Liban, pour sa longue et importante contribution dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions du milieu marin, et lui souhaite plein succès lors de sa retraite l'année prochaine. Le Secrétariat a saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude à l'Amiral Michel Al Hashem, de la marine libanaise qui a également récemment quitté le service actif, pour ses efforts dans le développement du niveau de préparation à la lutte et des capacités d'intervention du Liban, et a demandé à la délégation du Liban de lui transmettre l'appréciation du Secrétariat.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

108. La réunion a adopté le présent rapport et ses annexes, à l'exception de la délégation tunisienne qui a émis une réserve d'examen. Après avoir revu le rapport final, la Tunisie a, par la suite, levé sa réserve.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION

109. Le représentant de l'OMI a félicité toutes les délégations et le Secrétariat pour les accomplissements de la réunion et a réitéré l'engagement de l'OMI au REMPEC qui 35 ans après son établissement est d'autant plus justifié aujourd'hui.

110. Avant de clôturer la réunion, le Président a remercié les délégations pour leurs contributions constructives, le Secrétariat pour le travail accompli ainsi que les interprètes pour leur assistance.

111. Le directeur du REMPEC a remercié toutes les délégations, l'OMI et le Secrétariat du PNUÉ/PAM pour leur participation à la réunion, et a également félicité le Président pour sa conduite efficace des débats. Après avoir remercié les délégations qui ont soumis des documents pour considération par la réunion, il a encouragé les délégations participantes à soumettre davantage de documents lors des futures réunions des correspondants du REMPEC.

112. Le Président a déclaré la réunion close à 17h30 le jeudi mai 2011.

ANNEX(E) I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Edesa METAJ

Specialist
Ministry of Public Works and Transport
Sheshi "Skenderbej" 5
Tirana

Tel No: +355 4 223 80 740
Mobile: +355 69 4040 525
Fax No: +355 4 223 807 40
E-mail: edesa.metaj@mppt.gov.al

ALGERIA / ALGÉRIE

M Farid NEZZAR

Directeur de la conservation de la diversité biologique, du milieu naturel,
des aires protégées, du littoral et des changements climatiques
Secrétaire national TEL-BAHR (Polmar)
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Rue des 04 Cannons – Alger Centre
Alger 1600

Tel No: +213 21 43 28 67
Portable: +213 661 533 600
Fax No: +213 21 432 867
E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr

M Mohamed DOGHMANI

Chef d'Etudes auprès COSS/Direction de la Marine Marchande et des Ports
Ministère des transports
Rue Ibn Badis El Mouiz
El Biar
16000 Alger

Tel No: +213 21 92 98 81
Portable: +213 771 26 31 27
Fax No: +213 21 92 98 81
E-mail: clowdeck@hotmail.com

ALGERIA / ALGÉRIE (cont.)

M Slimane HERDA

Directeur Général
Oil Spill Response Company
Lot No 07. Bois des Cars 03 Dely Ibrahim
Alger 16 000

Tel No: +213 21 33 63 38
Portable: +213 661 50 77 72
Fax No: +213 21 33 63 38
E-mail: osprec@yahoo.fr

Commandant Said LAHIANI

Sous-directeur des Operations/ DGPC
Direction Générale de la Protection Civile
Ahmed Kara Paradon – Hydra

Tel No: +213 21 54 84 14
Portable: +213 661 70 52 18
Fax No: +213 21 54 86 84
E-mail: slahiani@protectioncivile.dz

Capitaine Samia ROUMANE

Officier/Capitaine
Chef de Bureau des Interventions
Direction Générale de la Protection Civile
Ahmed Kara Paradon – Hydra

Tel No: +213 21 54 84 14
Portable: +213 663 37 55 43
Fax No: +213 21 54 86 84
E-mail: samiaroumane@yahoo.fr

M Hakim DAOUDI

Sous-directeur des Frontières Maritimes DGSN
Direction Générale de la sécurité nationale

Tel No: +213 21 75 25 17
Portable: +213 5 67 48 72 52
Fax No: +213 21 75 25 12
E-mail: wdaoudi@gmail.com

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZÉGOVINE

Ms Senaida MEHMEDOVSKI

Expert Advisor for Waterway Transport
Ministry of Communications and Transport
Department of Transport
Trg BiH 1
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 33 70 76 08
Fax No: +387 33 70 76 94
E-mail: s.mehmedovski@mkt.gov.ba

CROATIA/ CROATIE

Ms Nevia KRUŽIĆ

Head of Department for Sea Protection
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction
Division for Atmosphere and Waste Management
Uzarska 2/1
51415 Rijeka

Tel No: +385 51 213 499
Mobile: +385 91 1394 035
Fax No: +385 51 214 324
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

Captain Darko GLAŽAR

Harbour Master
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Safety of Navigation, Marine Environment and Inland
Waters Protection Authority
Senjsko pristanište 3
51000 Rijeka

Tel No: +385 51 214 113
Mobile: +385 99 2111 247
Fax No: +385(5) 211 660
E-mail: darko.glazar@pomorstvo.hr

CYPRUS / CHYPRE

Mr Ioannis EFSTRATIOU

Senior Marine Surveyor
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communications and Works
Kyllinis Street
CY 4007 Limassol

Tel No: +357 25 848 100
Mobile: +357 99 69 26 22
Fax No: +357 25 848 200
E-mail: jefstratiou@dms.mcw.gov.cy

Mr Nicos ATTAS

Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communications and Works
Kyllinis Street
Cy 4007 Limassol

Tel No: +357 25 848 132
Mobile: +357 96 56 00 20
Fax No: +357 25 848 200
E-mail: nattas@dms.mcw.gov.cy

EGYPT / ÉGYPTE

Mr Ahmed Kasem Kasem SHETA

Director of the Environmental Disasters Management
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan Elzyra'e Rd
Maadi, Cairo 11728

Tel No: +20 2 25 25 64 92
Mobile: +20 10 38 24 600
Fax No: +20 2 25 25 64 94
E-mail: Sief_98@yahoo.com

Captain Mahmoud Ismail Mohammed ISMAIL

Environment Crises & Disasters Management Consultant
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan Elzyra'e Rd
Maadi, Cairo 11728

Tel No: +20 2 25 25 64 91-92
Mobile: +20 11 235 91 92
Fax No: +20 2 25 25 64 94
E-mail: mahmoud_s51@yahoo.com

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Ms Sonia KARASAVVIDOU

Policy Officer
DG Mobility and Transport
Unit C1 Maritime Transport Policy: Regulatory questions, maritime safety and seafarers
European Commission – Office DM28 03/023
Rue de Mot 28,
1040 Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 2 296 16 08
Fax No: +32 2 296 90 66
E-mail: Sonia.Karasavvidou@ec.europa.eu

Mr Victor DIAZ SECO

Senior Project Officer
European Maritime Safety Agency (EMSA)
Cais de Sodré 1249-206
Lisbon, PORTUGAL

Tel No: +351 21 1209 365
Fax No: +351 21 1209 218
E-mail: Victor.DIAZSECO@emsa.europa.eu

Mr Guido FERRARO di SILVI e CASTIGLIONE

Action Leader "Vessels Surveillance and Port Security"
European Commission – Joint Research Centre (EC-JRC)
Institute for Protection and Security for Citizen
Via Fermi
21027 Ispra, ITALY

Tel No: +39 0332 789 488
Fax No: +39 0332 789 156
E-mail: guido.ferraro@jrc.ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

Mme Marie-Sophie DUFAU-RICHET

Chargée de mission
Secrétariat Général de la Mer
16 Boulevard Raspail
75007 Paris

Tel No: +33 1 42 75 66 53
Portable: +33 6 61 53 95 01
Fax No: +33 1 42 75 66 78
E-mail: marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr

Commissaire de la Marine Adrien PROAL

Chef du bureau « sécurité maritime »
Préfecture maritime de la Méditerranée
BP 912
83800 Toulon Cedex 09

Tel No: +33 04 94 02 03 72
Portable: +33 6 85 83 25 77
Fax No: +33 04 94 02 13 63
E-mail: adrien.proal@premar-mediterranee.gouv.fr

M Gilbert LE LANN

Directeur
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions
Accidentelles des Eaux (CEDRE)
715 rue Alain Colas - CS41836
29218 Brest Cedex 2
FRANCE

Tel No: +33 2 98 33 10 10
Portable: +33 6 29 93 30 96
Fax No: +33 2 98 44 91 38
E-mail: gilbert.le.lann@cedre.fr

GREECE / GRECE

Captain (T) H.C.G. Elias SAMPATAKAKIS

Directorate of the Marine Environment Protection Directorate
Ministry of Citizen Protection / Hellenic Coast Guard
Akti Vasiliadi – Gate E1-E2 (inside port)
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 419 1132
Mobile: +30 693 402 1777
Fax No: +30210 422 0440
E-mail: dpthap@yen.gr
esamp@yen.gr

GREECE / GRECE (cont.)

Lieutenant Commander (T) H.C.G. Stylianos MARKOULAKIS

Head of Division for Marine Pollution Prevention & Combating
Marine Environment Protection Directorate
Ministry of Citizen Protection / Hellenic Coast Guard
Akti Vasiliadi – Gate E1-E2 (inside port)
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 406 41 17
Mobile: +30 697 402 47 03
Fax No: +30 210 422 04 40
E-mail: smarkoul@yen.gr
dpthap@yen.gr

ISRAEL / ISRAEL

Mr Rani AMIR

Director of Marine and Coastal Environment Division
Ministry of Environmental Protection
15 A Pal-Yam Street
Haifa, 31007

Tel No: +972 4 863 35 01
Mobile: +972 50 6233 050
Fax No: +972 4 863 35 20
E-mail: rani@sviva.gov.il

Mr Zeev LESHEM

Director, Economic & International Affairs
Ministry of Transport
Shipping and Ports Administration
15 A Pal-Yam Street
Haifa, 31007

Tel No: +972 4 863 21 24
Mobile: +972 50 621 2059
Fax No: +972 4 863 21 11
E-mail: zeevl@mot.gov.il

ITALY / ITALIE

Mr Roberto GIANGRECO

Officer
Ministry of Environment, Land and Sea
Via Cristoforo Colombo, 44
00154 Rome

Tel No: +39 06 57 22 8406
Mobile: +39 347 33 13 191
Fax No: +39 06 57 22 8390
E-mail: giangreco.roberto@minambiente.it

ITALY / ITALIE (cont.)

Ms Stefania SACRIPANTI

Expert
Ministry of Environment, Land and Sea
Via Cristoforo Colombo, 44
00154 Rome

Tel No: +39 06 57 22 8380
Mobile: +39 349 15 38 718
Fax No: +39 06 57 22 8390
E-mail: sacripanti.stefania@minambiente.it

Mr Renato MARI

Logistics Manager
Italian Federation of the Chemical Industry (FEDERCHIMICA)
Via Giovanni da Procida 11
20149 Milan
ITALY

Tel No: +39 02 34 565 259
Mobile: +39 339 114 57 35
Fax No: +39 02 34 565 329
E-mail: r.mari@federchimica.it

LEBANON / LIBAN

Mr Samih WEHBE

Petrochemical Expert
Ministry of Environment
Lazarieh Centre
7th Floor, Block A-4 New
P.O. Box 11-2727
Beirut

Tel No: +961 1 976 555 ext 437
Mobile: +961 3 434 346
Fax No: +961 1 976 530
E-mail: s.wehbe@moe.gov.lb

Mr Elias EID

President and Chairman
Navy Group Ltd.
Sahnawi Tour – Charle El Helou Aven. 1st Floor
P.O. Box 11-5852
Beirut

Tel No: +961 1 585 681
Mobile: +961 3 469 700
Private: +961 3 292 990
Fax No: +961 1 566 753
+961 1 566 787
E-mail: navygroup@inco.com.lb
ege_1@hotmail.com

MALTA / MALTE

Captain Richard GABRIELE

Head, Pollution and Incident Response
Ports and Yachting Directorate
Transport in Malta
Malta Transport Centre
Xatt I-Ghassara ta l'Gheneb
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 2291 44 20
Mobile: +356 9949 43 12
Fax No: +356 2291 44 29
E-mail: richard.gabriele@transport.gov.mt

Dr Gordon CUTAJAR

Assistant Registrar of Ships
Merchant Shipping Directorate
Transport Malta
Xatt I-Ghassara ta l'Gheneb
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 21 250 360
Mobile:
Fax No: +356 21 241 460
E-mail: gordon.cutajar@transport.gov.mt

Dr Charles GALEA

Senior Scientific Officer
Maltese Resources Authority
Aldo Moro Road
Marsa MRS 9065

Tel No: +356 21 237 921
Mobile: +356 79276612
Fax No: +356 21 248 015
E-mail: charles.galea@mra.org.mt

MONACO / MONACO

M Pierre BOUCHET

Adjoint au Directeur des affaires maritimes
Direction des affaires maritimes
Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
MC-98012 Monaco Cedex

Tel No: +377 98 98 22 80
Portable: +377 06 07 93 17 99
Fax No: +377 98 98 22 81
E-mail: pbouchet@gouv.mc
marine@gouv.mc

MONTENEGRO / MONTENEGRO

Mr Aleksandar BOZOVIĆ

Senior Advisor in the Department for Monitoring, Analysis and Reporting
Environmental Protection Agency of Montenegro
IV Proleterske No. 19
Podgorica 81000

Tel No: +382 20 446 506
Mobile: +382 67 255 600
Fax No: +382 20 446 587
E-mail: aleksandarbozovic@epa.org.me

Captain Predrag RATKOVIĆ

Head of Prevention of Pollution from Ships Division
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
Bar, 85000

Tel No: +382 20 313 240
Mobile: +382 69 632930
Fax No: +382 20 313 274
E-mail: predrag.ratkovic@pomorstvo.me

Ms Darinka JOKSIMOVIĆ

Senior Advisor
Prevention of Pollution from Ships Division
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
Bar, 85000

Tel No: +382 20 313 240
Mobile: +382 69 312 550
Fax No: +382 20 313 274
E-mail: nina.joksimovic@pomorstvo.me

MOROCCO / MAROC

M Mohammed Salim CHEIKH

Engineer, Marine Navigation Division
Division de la marine marchande
Boulevard Felix Houphouet Boigny
Casablanca

Tel No: +212 6 61 07 38 07
Portable: +212 6 61 07 38 07
Fax No: +212 5 22 27 33 40
E-mail: salimcheikh@hotmail.com

M Radouane HANAN

Administrateur
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Environnement
9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad
Rabat

Tel No: +212 05 37 57 66 49/51/50
Portable: +212 6 06252052
Fax No: +21205 375 70468
E-mail: rhanan2001@yahoo.fr

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Robert KOJC
Undersecretary
Ministry of Environment and Spatial Planning
Dunajska cesta 48
SI-1000 Ljubljana

Tel No: +386 1 478 73 37
Mobile: +386 41 380 700
Fax No: +386 1 478 74 25
E-mail: robert.kojc@gov.si

Mr Jože KLEMENČIČ
Technical and Logistics Co-ordinator
Slovenian Maritime Administration
Ukmarjev Trg 2
Koper

Tel No: +386 5 663 21 00
Fax No: +386 5 663 21 02
E-mail: joze.klemencic@gov.si

SPAIN / ESPAGNE

Mr Juan OTERO DIEZ
Head of Marine Pollution Department
Directorate General for Merchant Marine
Ministry of Development
Ruiz de Alarcon 1
28071 Madrid

Tel No: +34 91 597 9051
Mobile: +34 629 284 525
Fax No: +34 91 755 9109
E-mail: joferod@fomento.es

Mr Sergio RODRIGUEZ CARBONELL
Head of International Relations for the Mediterranean Sea
Spanish Maritime Safety and Rescue Agency (SASEMAR)
Fruela, 3
28011 Madrid

Tel No: +34 91 755 9100
Fax No: +34 91 755 9109
E-mail: lcc@sasemar.es

SYRIA/ SYRIE

Ms Fathia MOHAMMAD
Department of Chemical Safety and Waste Management
Ministry State of Environment Affairs
Yosef Azmeh Seq
P.O. Box 3773

Tel No: +963 11 239 63 91
Mobile: +963 93 229 14 50
Fax No: +963 11 232 08 85
+963 11 231 78 56
Email: Fat_jrooh@hotmail.com
omoen@syrgov.sy

TUNISIA / TUNISIE

M Mohamed ZMERLI

Ingénieur Principal
Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre
Tunis - 1081

Tel No: +216 70 728 644
Portable: +216 (98) 939 485
Fax No: +216 (70) 728 655
Email: zmerli_mohamed@yahoo.com

M Moncef FRAJ

Directeur de la navigation maritime au Ministère du Transport et l'Équipement
Direction Générale de la Marine Marchande
Rue 7 Novembre près de l'aéroport Tunis
Carthage -Tunis 2035

Tel No: +216 71 77 21 10
+216 71 80 63 62
Portable: +216 98 90 20 13
Fax No: +216 71 80 72 03
+216 72 80 64 13
E-mail: monceffrey@yahoo.fr

TURKEY / TURQUIE

Mr Hakan AKYILDIZ

Ship Inspection Officer
Department of Marine Environment
General Directorate for Maritime Transport
Prime Ministry Undersecretariat for Maritime Affairs
GMK Bulvari No.128/A
06570 Maltepe- Ankara

Tel No: +90 312 232 38 49/50 (2 lines) Ext. 2558
Fax No: +90 312 231 33 06
E-mail: hakanakyildiz@uma.gov.tr

Ms Meryem ARSLAN

Chemical Engineer
Marine and Coastal Area Department
General Directorate of Environmental Management
Ministry of Environment and Forestry
T.C. Çevre ve Orman Bakanlığı
Söğütözü Caddesi No: 14/E
Söğütözü, 06560 Ankara

Tel No: +90 312 207 66 57
Mobile: +90 532 656 47 72
Fax No: +90 312 207 66 95
E-mail: marслан@cob.gov.tr
merirem2002@gmail.com

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS DES NATIONS-UNIES

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE (OMI)**

Mr Stefan MICALLEF

Senior Deputy Director
Sub-Division for Pollution Response and TC Co-ordination
Marine Environment Division
International Maritime Organization (IMO)
4, Albert Embankment
London SE1 7SR
UNITED KINGDOM

Tel No: + 44 207 587 32 49
Fax No: + 44 207 587 3210
E-mail: smicallef@imo.org

**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/ PNUE /
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)**

Ms Maria Luisa SILVA MEJIAS

Executive Secretary and Co-ordinator
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 35 Athens
GREECE

Tel No: +30 210 727 31 01
Mobile: +30 69 57 834 596
Fax No: +30 210 7253196/7
Email: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Ms Tatjana HEMA

MEDU Programme Officer
United Nations Environment Programme
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 35 Athens
GREECE

Tel No: +30 210 727 3115
Mobile: +30 694 593 5318
Fax No: +30 210 725 3196/7
E-mail: thema@unepmap.gr

OTHER REGIONAL AGREEMENTS / AUTRES ACCORDS REGIONAUX

LISBON AGREEMENT

Vice Admiral Augusto EZEQUIEL

Co-ordinator
Lisbon Agreement Secretariat
Rua da Junqueira, 69
1300-342 Lisbon
PORTUGAL

Tel No: +351 21 302 7296
Mobile: +351 91 449 0948
Fax No: +351 21 302 7338
E-mail: augusto.ezequiel@libsonagreement.org

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)

Mr Stelios VOLAKIS

Training Co-ordinator
Maritime Training Centre
Hellenic Marine Environment Protection Association (HELMEPA)
5 Pergamou Street
17121 N. Smyrni
Athens
GREECE

Tel No: +30 210 934 30 88
Mobile: +30 6942 406 037
Fax No: +30 210 935 3847
E-mail: svolakis@helmepa.gr

INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)

Madame le Professeur Nathalie ROS

Vice-Président du Conseil Scientifique
Secrétaire général de l'Association internationale du Droit de la mer
Institut du Droit Economique de la Mer de la Principauté de Monaco (INDEMER)
1 rue des Castelans
MONACO MC 98000

Tel No: +377 98 98 87 85
+377 98 98 88 22
Fax No: +377 98 98 87 98
E-mail: nathalie@ros.fr

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF OIL AND GAS PRODUCERS (OGP)

Mr John A CAMPBELL

Technical Director
International Association of Oil and Gas Producers (OGP)
209-215 Blackfriars Road
London SE1 8NL
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 20 7633 02 72
Fax No: +44 20 7633 23 50
E-mail: jac@ogp.org.uk
John.Campbell@ogp.org.uk

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI)

Ms Antonella VASSALLO

Programme Officer
International Ocean Institute (IOI) Headquarters
P.O. Box 3
Gzira GZR 1000
MALTA

Tel No: +356 21 346 529
Fax No: +356 21 346 502
E-mail: antonella.vassallo@ioihq.org.mt

INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION (IPIECA)

Mr George James FRANKLIN

Global Maritime Services (Oil Spills)
Shell International Trading and Shipping Company Limited
Shell Centre
2 York Road
London SE1 7NA
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 934 82 46
Mobile: +44 756 562 23 03
E-mail: G.Franklin@shell.com

OTHER REGIONAL ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)

Mr Ridha DHAOUI

Director
Mediterranean Oil Industry Group (MOIG)
B.2.2. Residence Dar Maghreb
Les Berges du Lac Albouhaira
1053 Tunis
TUNISIA

Te No: +216 71 965 359
Portable: +216 98 454 295
Fax No: +216 71 965 192
E-mail: dhaoui.moig@planet.tn
Ridha.dhaoui@moig.org.tn

MEDITERRANEAN OPERATION OCEANOGRAPHY NETWORK (MOON)

Dr Giovanni COPPINI

Technologist - INGV
Mediterranean Operation Oceanography Network (MOON)
Viale Aldo Moro
40128 Bologna
ITALY

Tel No: +39 051 378 2641
Fax No: +39 051 378 26 54
E-mail: giovanni.coppini@bo.ingv.it

Dr Michela DE DOMINICIS

Researcher
INGV Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia
Viale Aldo Moro
40128 Bologna
ITALY

Tel No: +39 051 378 26 30
Fax No: +39 051 378 26 54
E-mail: dedominicis@bo.ingv.it
Michela.dedominicis@bo.ingv.it

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE

Mme Celine CERVI

Director of Assembly Affairs
Parliamentary Assembly of the Mediterranean
Palazzo Spinola
St George's Road
STJ 3207 St Julians
MALTA

Tel No: +356 22 48 42 00
Fax No: +356 22 48 42 15
E-mail: cervi@apm.org.mt
secretariat@apm.org.mt

OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS

DET NORSKE VERITAS (DNV)

Mr Graham BENNETT

Business Development Director
Det Norske Veritas (DNV)
3 Cathedral Street
London SE1 9DE
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 716 67 24
Mobile: +44 77 0780 244
Fax No: +44 207 716 60 48
E-mail: graham.bennett@dnv.com

INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)

Ms Kelly REYNOLDS

Technical Advisor
The International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1HQ
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 20 7566 6999
Mobile: +44 7525 95 05 92
Fax No: +44 20 7566 6950
E-mail: kellyreynolds@itopf.com

SEA ALARM FOUNDATION

Mr Hugo NIJKAMP

General Manager
Sea Alarm Foundation
Rue de Cyprès 7 – B10
1000 Brussels
BELGIUM

Tel No: +32 2 22 788 744
Mobile: +32 4 94 900 012
Fax No: +32 2 502 74 38
E-mail: nijkamp@sea-alarm.org

Ms Saskia SESSIONS

Senior Technical Advisor
Sea Alarm Foundation
Rue de Cyprès 7 – B10
1000 Brussels
BELGIUM

Tel No: +32 2 22 788 744
Mobile: +32 499 624 772
Fax No: +32 2 502 74 38
E-mail: saskia@sea-alarm.org

CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE

Mr Rachid TITOUAH

Interpreter

Ms Simona MARCHETTI

Interpreter

SECRETARIAT / SECRETARIAT

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

M Frédéric HÉBERT

Director

Mr Jonathan PACE

Senior Programme Officer

Mr Gabino GONZALEZ

Programme Officer (OPRC)

Mr Joseph ZERAFÀ

SAFEMED Project Officer (Maritime Safety)

M Albert BERGONZO

SAFEMED Project Officer (Maritime Administration)

Mlle Sophie MARTIN

Junior Programme Officer VIS

Ms Doreen STELLINI

Information Assistant/Documentalist

Mr Christopher SACCO

Administrative/Financial Assistant

Ms Michelle MANGION

Assistant to the Director

Ms Lara ATTARD BEZZINA

Administrative Assistant

Ms Amanda BONA VIA

Secretary/Administrative Assistant

Ms Francesca BORG

Clerk/Secretary

Mr Mario BONELLO

Technical Assistant (Logistics)

REMPEC
Maritime House
Lascaris Wharf
Valletta VLT 1921
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8

Fax: +356 21 33 99 51

E-mail: rempec@rempec.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 9ème réunion des correspondants du REMPEC.
5. Mise à jour du Système Régional d'Information (RIS) et comptes-rendus au titre du système d'information du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).
6. Développements concernant le projet CE/MEDA sur la coopération en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED).
7. Activités relatives à la gestion des eaux de ballast des navires et espèces envahissantes.
8. Développements dans le domaine de la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine.
9. Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG).
10. Programme d'activités du REMPEC proposé pour l'exercice biennal 2012-2013.
11. Questions diverses.
12. Examen et adoption du rapport de la réunion.
13. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.32/3/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.32/3/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.32/3/3	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.32/3/3/Corr.1	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.32/4/1	Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 9 ^{ième} Réunion de ses Correspondants.
REMPEC/WG.32/4/2	Rapport final sur les progrès réalisés dans le domaine de la prévention, préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine par les navires pendant la période 2009-2011. (Soumis par Montenegro)
REMPEC/WG.32/5	Actualisation du Système Régional d'Information (SRI) et des mécanismes de compte rendu dans le cadre du système d'information du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).
REMPEC/WG.32/6	Derniers développements concernant le Projet régional MEDA financé par l'Union Européenne (UE) intitulé "Coopération EUROMED sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED".
REMPEC/WG.32/7	Activités relatives à la gestion des eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes.
REMPEC/WG.32/WP.1	Proposition concernant le programme de travail et échéancier d'exécution du projet de stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces envahissantes.
REMPEC/WG.32/8/1	Développements dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine. Retour d'expérience de l'incident du 'Deepwater Horizon' et entrée en vigueur du Protocole Offshore.
REMPEC/WG.32/8/2	Thèmes soumis à réflexion et discussion lors de la 10 ^{ième} Réunion des Correspondants du REMPEC. (Soumis par Israel)
REMPEC/WG.32/9/1	Rapport du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG).
REMPEC/WG.32/9/2	Proposition de travail pour le Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG).
REMPEC/WG.32/10	Proposition de programme de travail pour le REMPEC pour le biennium 2012-2013.
REMPEC/WG.32/WP.2	Projet de rapport de la Réunion.
REMPEC/WG.32/11	Rapport de la Réunion.

DOCUMENTS D'INFORMATION

REMPEC/WG.32/INF.1	Liste des documents.
REMPEC/WG.32/J/1	Liste provisoire des participants.
REMPEC/WG.32/INF.2	Liste des participants.
REMPEC/WG.32/INF.3	Progress report of the joint REMPEC-MOIG Mediterranean Government Industry Cooperation Action Plan (MGICAP), 2010. (Anglais seulement)
REMPEC/WG.32/INF.4	Raising spill response standards in the Mediterranean Region. (Submitted by the International Spill Accreditation Association – ISAA). (Anglais seulement)
REMPEC/WG.32/INF.5	Achievements of the International Maritime Organization since the ninth Meeting of the Focal Points of REMPEC. (Soumis par l'Organisation Maritime Internationale – OMI. (Anglais seulement)
REMPEC/WG.32/INF.6	Safety of operations in oil terminals. (Submitted by the Oil Companies International Marine Forum – OCIMF). (Anglais seulement)
REMPEC/WG.32/INF.7	Pollution, preparedness and response activities. (Soumis par l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime – EMSA) (Anglais seulement)